

**BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUELEMENT**  
**Licence « Marche » saison 2021/2022**

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

1er Nom à l'état civil : .....

Né(e)le : ..... à .....

Adresse : N° ..... Rue, Ave, ..... Appt. : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

Tél : .....

Courriel : .....

- 1) Demande à adhérer à l'association l'Union des Randonneurs et Cyclotouristes Creillois
- 2) Demande à renouveler mon adhésion à l'Union des Randonneurs et Cyclotouristes Creillois

Rayez la mention inutile

**Certificat médical :**

Un certificat médical est obligatoire lors de la prise d'une première licence.

La durée de validité du certificat médical est de 3 saisons consécutives à condition de répondre « Non » à toutes les questions du questionnaire de santé. Le questionnaire de santé est conservé par l'adhérent.

**Attestation de réponse au questionnaire de santé :**

A joindre obligatoirement à la demande de licence.

**Règlement intérieur**

Prendre connaissance du règlement intérieur de l'URCC et joindre obligatoirement l'attestation signée.

**Dématérialisation de la licence 2021/2022**

A partir de la saison 2021/2022 la licence sera dématérialisée, l'adhérent pourra lui même imprimer son support licence.

**Pass Sanitaire :**

Le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour tous nos rendez-vous, mais obligatoire pour les réunions et les inter-clubs déclarés en préfecture.

**Honorabilité :**

Obligation pour les membres du Comité Directeur et les animateurs de renseigner le 1<sup>er</sup> nom de l'état civil, la date et le lieu de naissance afin que la Fédération atteste de leur honorabilité.

**Droit à l'image :**

Des images peuvent être prises à l'occasion des activités de l'association. Tout membre de l'URCC qui souhaite préserver son droit à l'image est prié de le faire savoir aux dirigeants de manière à ce que ceux-ci veillent à ce que ce droit soit respecté.

**Chèques :**

Chèques à l'ordre de l'URCC à remettre avec le dossier à notre trésorière Murielle MARCHANDIN, 20 place de la République à Nogent sur Oise (60180), en charge de l'établissement des licences marche ou à l'animateur de votre section.

A..... Le.....

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

**Signature :**

**Correspondance :** Président URCC  
Daniel RONCHI  
1, rue Léo Lagrange  
60550 – VERNEUIL en HALATTE  
Tél. : 06 09 57 22 95  
[E mail : contact@urcc.fr](mailto:contact@urcc.fr)

Association affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.) sous le N° 1488  
Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.) sous le N° 3645  
Association agréée par la Jeunesse et Sports le 05/04/79 sous le N° 60.79.10  
Association labellisée Picardie en forme le 12 janvier 2016.  
SIRET448 759 019 00020  
Siège social : Mairie de CREIL - BP 76 - 60109 CREIL Cedex.  
Site Internet : [www.urcc.fr](http://www.urcc.fr)